

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne  
**GIP PN FCB**

**Délibération n° CA-2015-03**

**Méthode de travail pour la rédaction de la charte**

Le conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 13 janvier 2015 à 18h30 à Chaumont sous la présidence de Monsieur Guy DURANTET, Président du GIP ;

Vu l'arrêté d'approbation en date du 5 juillet 2010 de la convention constitutive du GIP, modifiée par avenant n°1 approuvé par l'arrêté n° 1614 du 31 mai 2011 pris par le Préfet coordonnateur et par avenant n°2, approuvé par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2012 ;

Vu la parution du journal officiel du 8 juillet 2010 de l'avis concernant l'arrêté d'approbation de la convention constitutive du GIP, marquant la date officielle de création du GIP ;

Après présentation de la proposition de méthode pour mener à bien les différentes étapes en vue d'élaborer la charte du futur parc national des forêts de Champagne et Bourgogne.

Après avoir proposé un calendrier prévisionnel pour effectuer ces différentes étapes.

Après avoir proposé de mettre en place des commissions thématiques sur la base de celles créées pour l'élaboration du diagnostic territorial (délibération 2013-27).

**Délibère :**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la méthode, le calendrier prévisionnel et les commissions thématiques en insistant sur le besoin de souplesse nécessaire à l'élaboration d'un tel programme dans un calendrier contraint.

Le 14 janvier 2015

REÇU A LA PREFECTURE  
DE LA HAUTE-MARNE

LE 14 JANV. 2015

DRCL - Finances 1

Le Président du GIP



Guy DURANTET